

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

XXXXXX

COMPAGNIE OU ESCADRON

de

UNITE

B.T.

PROCÈS VERBAL N° 1810 / 1976

ANALYSE - RÉFÉRENCE

PROCÈS-VERBAL

de

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

C O D E

PIÈCE N° 1

D . A

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

7-12-76

Enquête sur objets volants non identifiés (O.V.N.I.), (vu en vol) :

RÉFÉRENCE : Lettre de Mr J.L. F Sté d'étude des phénomènes spatiaux à , en date du 10/12/1976 N° N/R JLF MC 486, relatant une observation d'OVNI qui aurait eu lieu en direction de par des écoliers en car le mardi ou mercredi 7 et 8 Décembre 1976.

NOUS SOUSSIGNÉS , E , Gendarme, A.F.J.

VULES ARTICLES 20 et 75 du Code de procédure Pénale;

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 20/12/1976 A 9 HEURE(S), en service dans la commune de , et nous trouvant à la Gare Routière, rue , nous effectuons une enquête sur les OVNI au cours de laquelle nous contactons Mr D , A , chauffeur de car qui aurait aperçu ces phénomènes mystérieux le mardi 7 Décembre 1976.

- ENQUÊTE -

Sur place, nous Gendarme E , entendons :

E , A , né le à , chauffeur de car à la demeurant à , nationalité Française, qui nous déclare à 9 heures 10 :

Le Mardi 7 Décembre 1976, je conduisais mon car, transportant des écoliers en direction de . Arrivé à hauteur des , vers 17 heures 45, j'ai aperçu ainsi que plusieurs écoliers une apparition lumineuse dans le ciel. Ce phénomène d'une couleur blanche et brillante de forme ronde, de la grosseur d'un hélicoptère se trouvait à une hauteur de 800 m environ. Se trouvant au dessus de la mer, il se déplaçait lentement en direction de la terre (vers). Cet objet de forte clarté est apparu à 2 reprises pendant une durée de 3 secondes environ et a disparu à la vue de nous tous.

Le 20/12/1976, à 9 heures 15;

Lecture faite par moi de la déclaration, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.
(A signé au carnet de déclarations.)

Mentionnons qu'au cours de cette enquête, nous avons également contacté les responsables des journaux et et que ces entretiens se sont avérés négatifs concernant ces apparitions d'OVNI le 7/12/76.

Néanmoins, nous transmettons le présent procès-verbal à la Brigade de , pour continuation d'enquête dans cette région.

~~Non - Les renseignements administratifs sont transmis au / contacté au /~~

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

LE 29/12/1976

SIGNATURE(S)

DESTINATAIRES

<input type="checkbox"/>	1	Mr le PREFET du à
<input type="checkbox"/>	1	Mr le Procureur de la République à
<input type="checkbox"/>	1	Mr le Général Cdt la Région Aé-rienne
<input type="checkbox"/>	1	ARCHIVE TRANSMISE AU CDT. de Groupement
<input checked="" type="checkbox"/>	2	Mr le Ministre des Armées, Direct. de la Gie et de la Justice Militaire, Bureau emploi.

Vu et transmis par :

General de Brigade,
Commandant Régional de la
Gendarmerie Nationale, à